

N/REF : 11/07/2024 16H09 C:263248 I:30024
V/REF : REF 115497 - 1241 CDE DU 09/07
V/Email reçu le Jeudi 11/07/2024 a 16H09

SDC 'Les Aiguinards'
C/O CITYA AUDRAS ET DELAUNOIS
24 PLACE GRENETTE
38000 GRENOBLE

V/REF.IMM. 001241
IMMEUBLE : LES AIGUINARDS
41/49/51/53/59/63 AIGUINARDS
38240 MEYLAN

St Martin-H, le 23 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE DEVANT LE 49B AIGUINARDS
TEL MME SEKKAL SI NECESSAIRE 06 25 47 19 21
MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT D'EAUX USEES DEVANT LA MONTEE
Donneur d'ordre : Mme J. MARTINEZ

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 15/07/2024 A 14H00
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU BATIMENT
DEBOUCHAGE HAUTE PRESION DU COLLECTEUR EAUX USEES ET NETTOYAGE DES ABORDS

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 23/07/24 a 11H08 M. H. MARCHISIO
FC LCOMPTER Email envoyé le 16/07/24 a 10H43 Mme J. MARTINEZ

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35
	TOTAL H.T.			265,35
	T.V.A. a 10,00%			26,53
	TOTAL T.T.C.En EURO			291,88

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN